

Séance du 07 mars 2023**Délibération n°2023-32**

L'an deux mil vingt-trois, le 07 du mois de mars à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle de réunion de la communauté de communes, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 27 février 2023.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Marc SIGNORET, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Denis BONNEAU, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Madame Marie MILLERAT-DALDIN

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Madame Elisabeth PLESSE à Monsieur Pierre-Marie DELANOY

Absents excusés : Monsieur David LOUBRY, Monsieur Christophe BAJARD, Madame Anne RENAUD, Madame Marie-Line CLAME, Madame Catherine NOYON

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Raymond AUCLAIR, Madame Sylvie DUCLOITRE, Madame Amandine COFFIN, Monsieur Alain BECQUART

Assistait également à la réunion : Madame Véronique FOULQUIER, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes Pour	22
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 4.1	Thème : Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** les statuts de la communauté de communes ;
- VU** la délibération n°2021-135 BIS du conseil communautaire relative à la mise à jour du régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel, en date du 26 octobre 2021 ;
- VU** la délibération n°2022-126 du conseil communautaire relative au tableau des effectifs, en date du 15 septembre 2022 ;

VU la délibération n°2023-03 du conseil communautaire relative au taux de promotion d'avancement de grade, en date du 08 février 2023 ;

Considérant qu'un agent occupant un poste d'adjoint technique, à temps complet, est susceptible d'occuper un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet ;

Considérant que le taux d'avancement de grade est fixé à 100 % ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

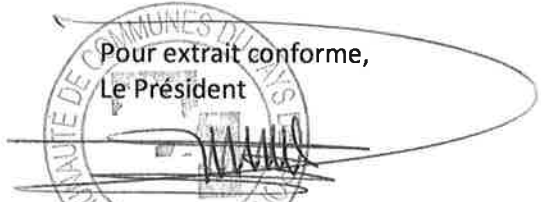
Article 1 : de modifier le tableau des emplois et des effectifs en créant un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet.

Article 2 : de charger le Président de procéder à toutes les démarches permettant de pourvoir le poste.

Article 3 : de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget primitif 2023.

Article 3 : d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 07 mars 2023,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président

Daniel RONDET